



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR :
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : approbation compte de gestion 2023 – Budget principal

L'an deux mille vingt-quatre

Le : onze avril à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 29 mars 2024

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan., MAS Claude.

EXCUSES/ABSENTS : CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien (procuration à Madame Dominique VIDAL)

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le Receveur de Saint Pons de Thomières, accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif.

Après s'être assuré que l'inspectrice divisionnaire du SGC Ouest Hérault, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame Catherine BREIL, inspectrice divisionnaire du SGC Ouest Hérault, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.